

Conseil Académique (CAC) en formation plénière
5 décembre 2023
14h05-15h30

Compte-rendu rédigé par les élu.e.s PULS au sein du CAC

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil académique du 26 septembre 2023 ;
- Avis sur la qualification des postes relatifs à la campagne d'emplois 2024 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs ;
- Questions diverses.

(Il y a 44 votant·es)

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CAC¹ DU 26 SEPTEMBRE 2023

Une élue **PULS** demande des précisions sur les résultats du vote lors du Comité social d'Administration (CSA) indiqué p. 13 du procès-verbal : il est en effet écrit que le vote sur l'augmentation proposée pour les personnels (régime indemnitaire) a été de 7 voix contre et 1 abstention, sans préciser le nombre de voix pour.

La présidente, **Christine Neau-Leduc**, répond que le CSA donne un avis seulement. Et que le blocage d'une décision ne peut avoir lieu que s'il y a eu vote à l'unanimité contre – ce qui n'a pas été le cas.

⇒ Le PV est adopté avec 13 NPPV² (absent·es à la dernière séance) et 31 voix pour (soit 20 présent·es + 11 procurations).

POINT 2. AVIS SUR LA QUALIFICATION DES POSTES RELATIFS A LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2024 DES PERSONNELS ENSEIGNANT·ES ET ENSEIGNANT·ES-CHERCHEURS

Soraya Messai-Bahri (VPRH³) : le CA⁴ a voté le 23 novembre dernier la publication de 37 postes (PR, MCF, PRAG et PRCE) sur 47 postes demandés par les composantes⁵. La publication de ces 37 postes correspond à un taux de satisfaction des demandes de 80 %.

Un tableau a été transmis, qui détaille les 37 postes (section CNU / profil / équipe d'accueil, article de référence du décret).

Pour le repyramidage 2024, on attend encore le calendrier Galaxie de la campagne synchronisée.

Christine Neau-Leduc (Présidente) : on a publié 2/3 des postes vacants ; c'est un choix politique affiché, qui se traduira par un prélèvement sur le fonds de roulement. C'est une prise de risque.

Un élu PULS : il y a 5 postes de PRAG dans la liste des 37 postes. Est-il souhaitable de continuer à en recruter ? 5 sur 37, cela fait beaucoup. Ne faut-il pas plutôt ouvrir des postes de MCF ?

¹ Le conseil académique est composé des membres de la commission recherche (CR) et de la CFVU

² Ne prend pas part au vote

³ Vice-présidente Ressources Humaines

⁴ Le conseil d'administration

⁵ Professeurs des universités / Maître·sses de conférences / Professeur·es agrégé·es / Professeur·es certifié·es

Christine Neau-Leduc : cela varie d'une année sur l'autre, cela dépend des départs en retraite, de la pyramide des âges... La question est ouverte. Le nombre de PRAG est variable selon les disciplines. Le DDL est très concerné par les recrutements de PRAG et PRCE, les sports aussi.

C'est une question budgétaire. Et ce ne sont pas les mêmes supports pour les PRAG et les MC. Le problème est le sous-encadrement en termes de service d'enseignement ; si on transforme un poste de PRAG en MC, on perd la moitié des heures d'enseignement.

Une élue PULS : on ne pourvoit que 2/3 des postes vacantes, ce qui est regrettable. Notre travail, en tant qu'enseignant-chercheur ou enseignant, est d'autant moins difficile qu'il y a des supports BIATSS. Qu'en est-il de la campagne BIATSS ? quels arbitrages ont été réalisés ?

Soraya Messai-Bahri : c'est de la compétence exclusive du CA. Il n'y a pas eu de gel de postes pour les supports de BIATSS. Ils sont tous ouverts.

Une élue Paris 1 en commun : en économie, il y a un conflit, sur lequel le Conseil d'UFR n'a pas encore statué. L'UFR d'économie est en retard pour le calendrier et n'a donc pas transmis de profil ni d'équipe d'accueil de référence pour les deux postes publiés.

Christine Neau-Leduc acte qu'il faudrait une consultation du CAC plénier dans ce cas, les modalités de cette consultation étant à examiner.

Un élu PULS : le profil n'est pas précisé ; est-ce que cela pose un problème juridique de voter un poste qui n'est pas fléché ? Peut-on redistribuer le poste à une autre UFR, s'il n'y a pas d'accord ?

Christine Neau-Leduc : de nombreuses UFR ont des besoins supplémentaires, on peut espérer que les économistes finiront par se mettre d'accord. Le poste est fléché avec un laboratoire de rattachement.

Une élue PULS : il y a 3 laboratoires en économie. Pour le poste de PR, la question du conflit semble aussi se poser sur la question de la procédure de recrutement.

Une élue Paris 1 en commun : pour la procédure de recrutement, on aurait pu mettre l'article 46-1 (MCF) ou l'article 51 (mutation), pour élargir le vivier.

Soraya Messai-Bahri : l'article 46-1 inclut la mutation, donc il n'y a pas de problème, ce n'est pas la peine de le préciser. En revanche l'article 51 restreindrait à la mutation.

Une élue PULS, face à la proposition de voter sur la liste complète, demande si on sort ces 2 postes d'économie de la discussion et si on les sort du vote.

Christine Neau-Leduc : on peut voter sur le fait que ces 2 postes font bien partie de la campagne-emploi, mais on ne pourra pas les publier tant qu'il n'y a pas de laboratoire de rattachement.

Un élu Réinventons Paris 1 insiste sur la nécessité de sanctuariser ces 2 postes. Il y a bon espoir que les unités de recherche soient précisées le 19 décembre, jour de la réunion du Conseil d'UFR d'économie.

Une élue Paris 1 en commun : on ne dit pas qu'il faut faire disparaître ces postes, mais il faut rappeler à l'EES⁶ qu'elle doit tenir son calendrier.

Christine Neau-Leduc : on peut indiquer que pour l'an prochain, si les postes ne sont pas qualifiés précisément et rattachés à un laboratoire, ils seront retirés de la campagne-emploi.

Un élu Paris 1 en commun : on peut voter le tableau tel quel, avec pour les postes en économie, un profil très large (« sciences économiques »), et la personne recrutée choisira son labo.

⁶ Ecole d'économie de la Sorbonne

Une élue PULS : on a toujours insisté sur le fait qu'il faut des profils plus précis, notamment pour faire face à des demandes de mutations prioritaires. Si les profils sont trop imprécis, cela signifie qu'on n'aura aucun argument pour éventuellement les refuser⁷.

- ⇒ Vote sur le tableau, avec l'idée d'un CAC plénier exceptionnel après le 19 décembre (avec soit un vote électronique, soit une réunion en hybride).
- ⇒ Adopté à l'unanimité.

POINT 3. QUESTIONS DIVERSES

Une élue Paris 1 en commun : l'UFR d'économie est la seule concernée par le non-versement des primes pédagogiques de 2022-2023. On n'a toujours rien reçu.

Soraya Messai-Bahri : l'EES n'est pas la seule concernée... Les états liquidatifs ont été signés il y a peu. Le directeur de l'EES sera prévenu et ça sera versé sur la paie de décembre ou de janvier.

Un élu PULS : on a parlé à plusieurs reprises d'un guide ESAS⁸, qu'en est-il ?

Soraya Messai-Bahri : on n'a pas oublié, on va lancer le chantier début 2024.

Compte rendu rédigé par les élu·es PULS

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>



[⁷ Précision à l'attention du lecteur : une mutation prioritaire (par exemple pour rapprochement de conjoints) signifie que le dossier du ou de la candidate ne fait pas l'objet d'un examen par le comité de sélection : le recrutement est fait directement et immédiatement au niveau du CAC restreint. Si la mutation prioritaire est refusée (sur motivation en rapport au seul profil du poste), le dossier du ou de la candidate est transmis, avec les autres dossiers de candidature, au comité de sélection qui l'examine selon les mêmes critères que les autres.]

⁸ Enseignant·es 2nd degré affectés dans le supérieur